

Image not found or type unknown



## Question sur la facturation des travaux d'après un devis

Par **sumbuhl\_old**, le **19/11/2007** à **18:43**

Bonjour. Je suis propriétaire et m'insurge face à la mauvaise foi de certains locataires. Le locataire a "trafiqué" les installations électriques de l'appartement, et conteste la facturation des réparations qui en résultent. Ce dernier parle de "vestuseté" des installations électriques, pourtant l'électricien a constaté les faits lors de son passage...

Il y a aussi la fissure du plafond, pour cela j'ai effectué les travaux moi-même. Pour cela je vous pose une question :

**Un propriétaire présentant le devis d'un professionnel peut-il facturer ce montant et effectuer les travaux lui-même?**

Le cas échéant, dans quelle mesure le locataire peut-il justifier que le prix est excessif?  
merci